

La République du Centre, 13 octobre 2012

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Le projet de loi d'Eric Doligé bientôt réexaminé

**Au sortir des États généraux de la démocratie locale qui se sont tenus en fin de semaine dernière à Paris, Jean-Pierre Bel, le président du Sénat, demande un texte sur les normes et le statut de l'élu.**

« Normes » : un terme qui est, en effet, revenu sans cesse dans la bouche des élus réunis à la Sorbonne. Rien de surprenant aux yeux du sénateur UMP et président du conseil général du Loiret, Eric Doligé, qui a travaillé sur un projet de loi consacré à la simplification des normes.

Dans un rapport remis à Nicolas Sarkozy, Eric Doligé avait formulé 268 propositions pour simplifier les normes, partant du constat que « l'édifice normatif est devenu, au fil des ans, un véritable engrenage pour les collectivités territoriales ». D'où la nécessité de simplifier pour gagner du temps, de l'argent et de la compétitivité.

Amendé après les observations formulées par le Conseil d'État, le projet de loi Doligé a fait l'objet d'une procédure « de renvoi en commission » par la

commission des lois présidée par le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur. Non pas pour tomber définitivement aux oubliettes (après le changement de majorité) mais pour pouvoir, ensuite, être réexaminé. Ce qui sera le cas le mercredi 24 octobre à l'occasion d'une « niche » (ou fenêtre) parlementaire.

#### Lourds enjeux

Quatre heures seront alors dévolues à Eric Doligé pour défendre son texte. Quatre heures, cela paraît peu pour un texte aux lourds enjeux. Et force est de constater que rares sont les textes de loi à avoir été adoptés lors de fenêtres ou niches parlementaires sous la dernière mandature.

« Je sais que certains points font débat, souligne Eric Doligé. Mais je suis prêt à discuter et à retravailler. Ce type de projet de loi doit être consensuel, fédérateur ».

Reste qu'à un an et demi des élections municipales, la majorité présidentielle a, semble-t-il, bien l'intention de reprendre la main sur le dossier. D'où l'appel de Jean-Pierre Bel. ■

Ch.B.